



HAL
open science

Chefs normands et élites franques fin IXe-début Xe siècle

Pierre Bauduin

► **To cite this version:**

Pierre Bauduin. Chefs normands et élites franques fin IXe-début Xe siècle. Bauduin P. (dir.). Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (25-29 septembre 2002), Publications du CRAHM, p. 181-194, 2005. hal-00260885

HAL Id: hal-00260885

<https://hal.science/hal-00260885>

Submitted on 26 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHEFS NORMANDS ET ÉLITES FRANQUES, FIN IX^e-DÉBUT X^e SIÈCLE

Pierre BAUDUIN*

En 927, peu après le concile qu'il avait réuni à Trosly, en dépit de l'interdiction du roi Raoul, Herbert II de Vermandois fit sortir de sa prison le souverain carolingien déchu, Charles le Simple, pour l'emmener d'abord à Saint-Quentin puis à Eu, pour avoir une entrevue avec les Normands. Là, le fils de Rollon, Guillaume, se recommanda à Charles et conclut une « amicitia » avec le comte de Vermandois. L'année suivante, après s'être fait rétrocéder Laon par le roi Raoul, Herbert rencontra une nouvelle fois les Normands pour établir avec eux une *amicitia*, dans laquelle fut inclus un autre protagoniste de la crise politique qui frappait alors le royaume de Francie occidentale, le marquis de Neustrie, Hugues le Grand, fils du roi Robert I^{er} 1.

Cet épisode rapporté par Flodoard s'inscrit dans le contexte de la lutte qui oppose le roi Raoul à Herbert II de Vermandois, l'un des princes les plus puissants de royaume. Il n'eut pas de conséquences durables. Le comte de Vermandois, agitant face à Raoul la menace d'un rétablissement de Charles, n'envisageait pas la restauration du Carolingien sur le trône. Peu après, ayant entrepris de faire la paix avec Raoul, il renvoya Charles dans la prison où celui-ci devait mourir, le 7 octobre 929. Ces ultimes soubresauts du règne de Charles le Simple ne montrent pas seulement l'attachement des Normands à la légitimité carolingienne. Par le passé, Charles avait pu compter sur leur aide pour combattre ses adversaires. Les faits relatés par Flodoard mettent aussi en exergue des pratiques et des liens sociaux – ici l'*amicitia* – dont on mesure mieux maintenant l'importance dans le fonctionnement de l'ordre médiéval.

Pour comprendre des sociétés communément présentées comme des « communautés sans état, gouvernées par différentes règles, mais incapables de produire une stabilité » (Gerd Althoff)², les historiens se sont attachés à analyser le fonctionnement des règles, souvent non écrites, qui régissaient les

* Maître de conférences, Université de Caen Basse-Normandie.

1. FLODOARD, *Annales*, a. 927 et 928, Ph. LAUER (éd.), Paris, p. 39-41; Id., *Historia Remensis Ecclesiae*, IV, 21, M. STRATMANN (éd.), *MGH, Scriptores*, XXXVI, Hanovre, 1998, p. 413.

2. G. ALTHOFF, « Friendship and political order », in *Friendship in Medieval Europe*, J. HASELDINE (éd.), Strout, 1999, p. 91-105, à la p. 92.

relations des groupes sociaux. Ils sont ainsi parvenus à définir des «réseaux englobants» (Régine Le Jan)³, fondés sur la parenté, les liens créés par le baptême, le voisinage ou la fidélité et consolidés par un renouvellement périodique des alliances et des relations d'amitié. Ces liens ont également été mis en œuvre pour tenter de rallier les élites de populations que l'on souhaitait intégrer à la *societas regni*, ou pour harmoniser des rapports de force issus d'une confrontation⁴. De ce point de vue, l'expérience tentée dans ce qui devient, au début du ^xe siècle, la Normandie se révèle particulièrement riche d'enseignements, tant sur les processus d'assimilation des nouveaux comtes de Rouen à l'élite franque que sur la société politique du royaume.

Les termes de l'accord de Saint-Clair-sur-Epte ont été l'objet de nombreux débats. L'opinion traditionnelle, qui avait placé la cession territoriale consentie aux Normands de la Seine dans un cadre féodal, est maintenant à peu près abandonnée⁵. Rollon était devenu l'homme du roi, un lien peut-être formalisé par un geste des mains, une *immixtio manuum* décrite par Dudon de Saint-Quentin⁶. Mais cette fidélité était avant tout personnelle et dissociée de la concession opérée en faveur du chef normand. Elle impliquait sans doute une assistance militaire, avant tout pour assurer la *tutela regni*, la «protection du royaume», comme l'indiquent les termes d'un célèbre diplôme de Charles le Simple pour Saint-Germain-des-Prés daté de 918⁷, le seul document contemporain qui fait allusion aux dispositions de l'accord. Cependant le territoire attribué à Rollon ne l'était pas en bénéfice, mais *in alodo et in fundo*, «en alleu et en bien-fonds», une expression dont l'à-propos a été montré par Suzanne Reynolds et qui souligne le caractère permanent et inconditionnel de la donation faite en faveur de Rollon.

Cette fidélité était doublée par une *amicitia* et une alliance matrimoniale, du moins si l'on retient le mariage de Rollon avec Gisla, fille de Charles le Simple. Sur ce dernier point, il y aura toujours un doute⁸. Dudon est le seul

3. R. LE JAN, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001, p. 109-110.

4. Voir aussi Ph. DEPREUX, «Princes, princesses et nobles étrangers à la cour des rois mérovingiens et carolingiens : alliés, hôtes ou otages», in *L'Étranger au Moyen Âge*. Actes du XXXe Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Paris, 2000, p. 133-154.

5. S. REYNOLDS, *Fiefs and vassals. The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford, 1994, p. 121, 136-137; F. NEVEUX, *La Normandie des ducs aux rois*, Rennes, 1998, p. 24-25; ID., «La fondation de la Normandie et les Bretons (911-933)», in *Mondes de l'Ouest et villes du monde, Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 300; F. LIFSHITZ, «Translating «Feudal» Vocabulary : Dudo of Saint-Quentin», *Haskins Society Journal*, 9 (1997), p. 39-56.

6. DUDON DE SAINT-QUENTIN, *De gestis Normanniae ducum seu de moribus et actis primorum Normanniae ducum*, J. LAIR (éd.), Caen (MSAN, t. XXIII), 1865 [ci-après DUDON], p. 169.

7. Ph. LAUER, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, Paris, 1940-1949, 2 vol., t. I, n° 92, p. 209-212 (texte traduit dans J.-P. BRUNTERC'H, *Archives de la France*, t. 1, *Le Moyen Âge (v^e-x^e siècles)*, Paris, 1994, p. 331-340).

8. A. ECKEL, *Charles le Simple*, Paris, 1899, p. 80-83; H. PRENTOUT, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands*, Paris, 1916, p. 206-207; L. MUSSET, «Ce que l'on peut savoir du traité de Saint-Clair-sur-Epte», *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, Congrès de Vernon, 1981 (139^e congrès), p. 79-82 (rééd. dans ID., *Nordica et Normannica. Recueil d'études sur la Scandinavie ancienne et médiévale, les expéditions vikings et la fondation de la Normandie*, *Studia nordica*, I, Paris, 1997, p. 377-381.

à mentionner cette union, qui ressemble par ailleurs au mariage d'une autre princesse carolingienne, elle aussi dénommée Gisla, avec le Normand Godfrid en 882, mais c'est insuffisant pour révoquer ce qu'il dit. Une Gisla est mentionnée parmi les six filles de Charles et de la reine Frérone par la *Genealogia Arnulfi comitis* rédigée par le prêtre Witger vers 959⁹. Le couple royal s'étant marié vers 907, la princesse aurait été au plus âgée de 3 ou 4 ans au moment de l'entrevue de Saint-Clair-sur-Epte et non pas la jeune fille accomplie dont Dudon dresse le portrait. La législation et les pratiques matrimoniales en usage dans le royaume attestent qu'on mariait les filles certes à un âge tendre, mais plutôt autour de 12 ans¹⁰. Toutefois il arrivait que des pères engageassent leurs filles très tôt, alors qu'elles n'étaient que des *infantes*, avant que n'interviennent les autres étapes du mariage, la *desponsatio* (les fiançailles) et les noces. Le récit de Dudon ici est trop contradictoire pour que l'on puisse se prononcer, mais il laisse plus tard entendre que l'union n'a pas été consommée¹¹.

La relation construite entre Rollon et Charles se fondait aussi sur l'amitié. Dudon le rappelle à plusieurs reprises dans le récit des négociations de Saint-Clair-sur-Epte, par exemple au moment où le roi propose sa fille en mariage au chef normand et lorsque l'archevêque Francon rapporte la réponse positive de Rollon¹². Il faut situer ces liens dans leur contexte, historiographique d'abord (*i.e.* dans l'œuvre du chanoine de Saint-Quentin), et de manière plus générale dans le complexe des relations d'alliance et de pouvoir qui traversent l'élite aristocratique.

Chez Dudon, l'*amicitia* revêt une importance particulière, plus sensible en tout cas que dans les récits des autres chroniqueurs du duché¹³. L'auteur a pu être influencé par ses modèles littéraires, en particulier Cicéron et les Pères de l'Église : la part de cet héritage dans sa composition reste à déterminer¹⁴. Indéniablement, l'amitié revêt pour lui une dimension morale qui établit une ligne de partage entre ses héros. Il n'est jamais question d'ami ou d'amitié lorsque Dudon retrace la biographie de Hasting, comme s'il était

9. *Witgeri Genealogia Arnulfi comitis*, L.C. BETHMANN (éd.), *MGH, SS, IX*, Hanovre, 1851, p. 303 : *Karolus rex genuit ex Frederuna regina Hyrmintrudem, Frederunam, Adelbeidim, Gislam, Rotrudem et Hildegardim; ex concubina vero Arnulfum, Drogonem, Roriconem et Alpaidim. Denique vero defuncta Frederuna regina, sibi sotiavit alteram in coniugium reginam nomine Olgivam, ex qua genuit filium eliganti forma Hlodovicum nomine.*

10. I. RÉAL, *Vies de saints, vie de famille. Représentation et système de parenté dans le Royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques*, Turnhout, 2001, p. 189-190, 251.

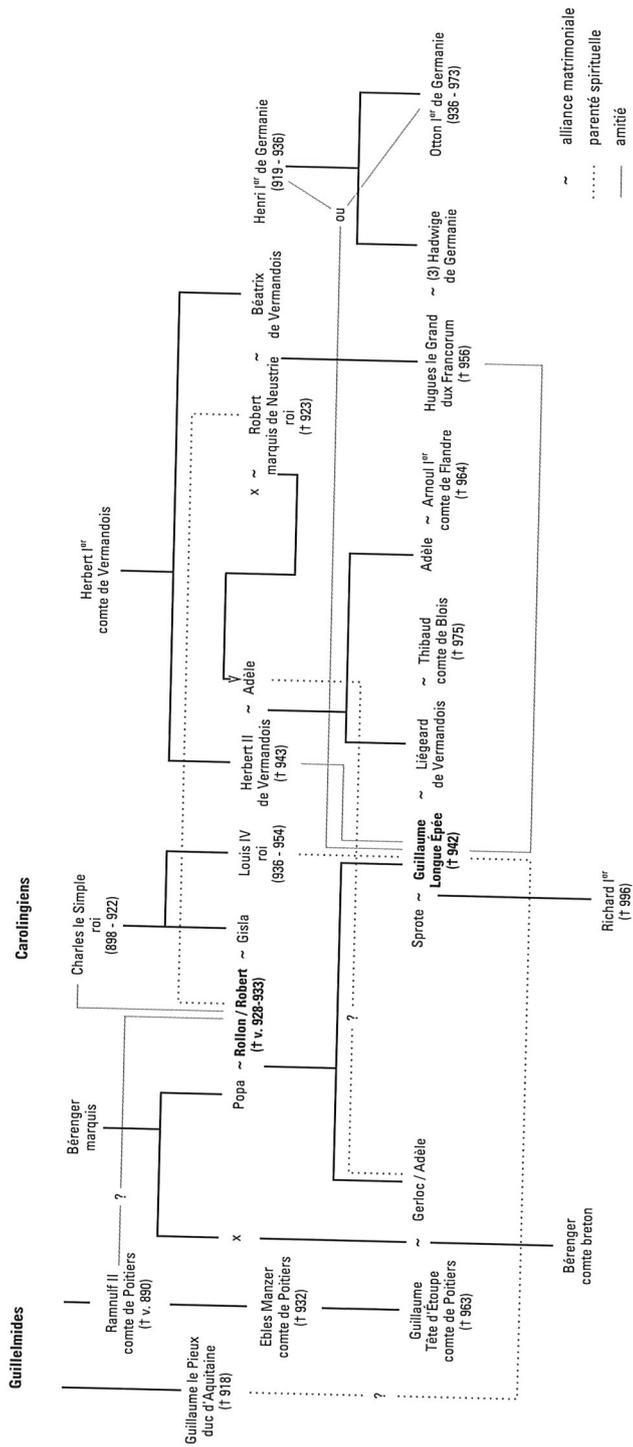
11. DUDON, p. 173 : *eam non cognovisse maritali lege.*

12. *Ibidem*, p. 166, 167.

13. L'amitié n'a guère sollicité d'études à partir des sources normandes, à l'exception notable d'E. ALBU HANAWALT, «Predatory Friendship : Evidence from Medieval Norman Histories», in *The Changing Face of Friendship*, L. S. ROUNER (éd.), Notre Dame (Indiana), 1994, p. 115-129. Pour l'Angleterre anglo-normande, cf J. MEDDINGS, «Friendship among the Aristocracy in anglo-norman England», *Anglo-Norman Studies*, XXII, 1999, p. 187-204.

14. Sur cette transmission : J. McEVoy, «The Theory of Friendship in the Latin Middle Ages : Hermeneutics, Contextualization and the Transmission and Reception of Ancient texts and Ideas, from c. AD 350 to c. 1500», in *Friendship in Medieval Europe...*, p. 3-44.

Les relations des premiers Rollonides avec les élites franques



P. Bauduin, CRAHM-UMR 6577, 2004

inconcevable qu'une relation de cette nature puisse être construite avec celui qui symbolise le barbare païen. Le respect scrupuleux de l'amitié étaye les portraits des héros positifs du récit, le roi Athelstan, Rollon, Guillaume Longue Epée, Richard 1^{er}. Inversement les personnages les plus funestes émaillent leurs infamies d'entorses incompatibles avec les règles de l'amitié. Le comble est atteint lorsque ceux-ci prétextent l'amitié pour ourdir une machination : c'est le cas du roi danois qui précipite l'exil de Rollon, du roi de Francie, Lothaire, et bien sûr du plus diabolique d'entre tous, le comte Arnoul de Flandre, qui propose d'établir un pacte d'amitié avec Guillaume Longue Epée pour l'attirer dans le guet-apens qui lui coûta la vie.

Mais au-delà de cette perspective morale, l'auteur décrit de manière très précise des relations dont les historiens ont pu dégager la signification et l'importance¹⁵. Il n'en ignore pas le caractère contractuel, assorti de formes précises, comme la prestation de serments¹⁶, ni les démonstrations publiques de cette amitié, appuyées par des échanges de présents¹⁷, la réitération du qualificatif d' « ami »¹⁸ et les effusions qui manifestent aux yeux de tous cette *amicitia*¹⁹. L'amitié établit des obligations réciproques d'entraide, rappelées régulièrement dans les passages que Dudon consacre aux relations entre Athelstan et Rollon²⁰. Elle est suffisamment contraignante pour être invoquée dans diverses circonstances : ainsi Hugues le Grand justifie son *amicitia* avec Arnoul de Flandre pour se dérober à la protection qu'il doit à son vassal Herluin de Montreuil²¹ ; Henri de Germanie refuse de conclure une amitié avec le roi Louis IV si l'intermédiaire de cette relation n'est pas son ami Guillaume Longue Epée²². Comme

15. G. ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue : zum politischen Stellenwert der Gruppenbindungen im früheren Mittelalter*, Darmstadt, 1990 ; ID., *Amicitiae und pacta : Bündnis, Einung, Politik und Gebetsgedenken im beginnenden 10. Jahrhundert*, Hanovre (Monumenta Germaniae Historica, Schriften, 37), 1992 ; ID., « Friendship and political order » ; V. EPP, « Rituale frühmittelalterlicher 'amicitia' », in *Formen und Funktionen. Öffentlicher Kommunikation im Mittelalter*, G. ALTHOFF (éd.), Stuttgart, 2001, p. 11-24.

16. DUDON, p. 143 : *Tunc Rollo et Gurim, illorumque milites atque descripti ad exterminandum, pacem collaudaverunt. Determinato igitur conjurandae amicitiae tempore, uterque venit ad placitum : mutuis muneribus ditati foederati sunt.*

17. *Ibidem* cf note précédente et p. 198 : *Multisque competentis variisque donis et muneribus vicissim ditati, inextricabili amicitiae solatiique et adiutorii vinculo, per consilium praecellentissimi omnium ducum ducis Willelmi ad invicem connexi sunt et foederati...*

18. *Ibidem*, p. 159 : *Ne flagelletur respublica diutius, si consulis, o amice, ad serviendum nobis eos, obsidibus datis, recipiam.*

19. *Ibidem*, p. 158 : *Qui simul congressi nimiumque amplexati atque amicabiliter sunt osculati.*

20. *Ibidem*, p. 149 : *...reminiscens Alstemus, rex Anglorum christianissimus, omnium regum probitate praecellentissimus, amicitiae qua se et Rollonem colligaret in foedera sempiterna ; duodecim naves frumento vino atque lardo oneratas, quin etiam totidem armato milite repletas, duci praecelso transmisit in Walgras ; p. 158 : Rex Anglorum Alstemus carum inextricabilis amicitiae tibi munus. Quondam, domine mi, tu et Alstemus rex Anglorum pacificus, pepigistis mutui adiutorii foedus, ut quin vestrum indigeret adiutorio, alterius muniretur suffragio ; et quem vestrum adversa fortuna protereret, alter illi in adiutorium subveniret.*

21. *Ibidem*, p. 204 : *Ego et Arnulfus conjuratae amicitiae intricati copula, nolimus concordiae et dilectionis atque competentiae nostrae propter te scindere vincula.*

Il montre ce dernier exemple, l'amitié ne lie pas forcément des personnages de rang équivalent, mais elle est librement contractée, d'égal à égal, ce que viennent rappeler à Guillaume Longue Epée les envoyés des Bretons révoltés : « il n'y a rien d'autre entre nous et toi, sinon une amitié et une concorde, décidées d'égal à égal selon nos volontés et nos décisions communes »²³. Cette exaltation de l'amitié vise bien sûr à promouvoir les princes de la dynastie normande. Le modèle du genre, celle qui lie Rollon avec Athelstan, appuie le propos des Francs qui, plus tard, exhortent Charles à conclure la paix avec les Normands : Rollon, disent-ils, est un ami loyal envers celui auquel il a donné sa parole²⁴; Guillaume Longue Epée est l'intermédiaire obligé de l'amitié qui s'établit entre les rois de Germanie et de Francie; Richard, quant à lui, est le *memorable pignus amicitiarum*, le « fameux garant des amitiés »²⁵. Mais l'apologie n'entre pas ici en contradiction avec le fonctionnement des structures politiques de l'époque pour laquelle Dudon rapporte ces événements. Les recherches entreprises dans ce domaine ont suggéré une coïncidence entre la promotion des relations d'*amicitia* et les périodes de tension ou d'affaiblissement du pouvoir royal. Pour l'Angleterre anglo-saxonne, l'émergence du vocabulaire de l'amitié dans les actes royaux « semble devoir être liée à l'insécurité politique du début du IX^e siècle » (Julia Barrow) et à la nécessité de normaliser les rapports conflictuels entre les rois de Mercie et l'archevêque de Cantorbéry²⁶. Dans le monde carolingien, Gerd Althoff a montré qu'avec la crise de l'Empire, les liens de vassalité entre les grands et le roi ont été de plus en plus fréquemment doublés par ceux de l'amitié : l'initiative pouvait venir du souverain, qui espérait ainsi affermir l'adhésion des grands, éventuellement en la confortant par des liens de parenté; dans d'autres circonstances, elle émanait des grands qui voyaient là l'occasion de mieux contrôler le roi et de prévenir l'ascension d'un favori²⁷. La construction d'un réseau d'amitiés occupe ainsi une place centrale dans la consolidation du pouvoir d'Henri I^{er} de Germanie (919-936)²⁸. En France, les princes territoriaux ne sont pas en reste et on a pu parler, à propos d'Herbert II de Vermandois, d'une véritable instrumentalisation des relations de parenté et d'amitié, par le biais d'alliances matrimoniales conclues avec le futur roi Robert I^{er}, Arnoul de Flandre, Guillaume Longue Epée et d'*amicitiae* établies avec ce même Guillaume Longue Epée, Hugues le Grand, Gislebert de Lorraine, les rois Henri I^{er} et Otton de Germanie²⁹.

22. DUDON, p. 194-198.

23. *Ibidem*, p. 183 : *Nibil nobis et tibi, nisi amicitia et concordia, paribus voluntatibus aequalique consilio deliberato.*

24. *Ibidem*, p. 166.

25. *Ibidem*, p. 202.

26. J. BARROW, « Friends and Friendship in Anglo-Saxon Charters », in *Friendship in Medieval Europe...*, p. 106-123, notamment p.112-113.

27. G. ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue ...*, p. 96-100 ; *id.*, *Amicitiae und pacta...*, p. 16-21 ; *id.*, « Friendship and political order », p. 93.

28. *id.*, *Amicitiae und pacta...*, p. 21 et suiv.

29. *id.*, *Verwandte, Freunde und Getreue...*, p. 106-107.

Cependant, Charles le Simple n'est pas Henri I^{er} de Germanie et les deux souverains semblent avoir conçu de manière bien différente leurs tentatives de consolidation de l'autorité royale. Le roi de Francie ne paraît pas avoir conclu d'*amicitiae* avec les grands du royaume, ni davantage utilisé ses nombreuses filles pour établir des liens de parenté avec eux³⁰; plus tard, la promotion de son favori lorrain Haganon, perçu comme un homme de rang inférieur et «étranger» au royaume, révolta les princes territoriaux contre un souverain qui remettait en cause les fondements contractuels du pouvoir établis depuis l'assemblée de Coulaines en 843³¹. De ce point de vue, les faits rapportés par Dudon pour décrire les relations entre le Carolingien et Rollon – une fidélité doublée d'une alliance matrimoniale et d'une amitié – sont en apparence contradictoires avec ce qui est regardé, en particulier par Gerd Althoff, comme la conception du pouvoir de Charles. Il est tentant de clore le débat en invoquant une nouvelle fois le délit d'affabulation, à moins d'admettre la singularité de l'expérience tentée en 911 et que l'enjeu majeur des négociations de Saint-Clair-sur-Epte est, avec la stabilisation des Normands de la Seine, le place du futur comte de Rouen dans l'ordre du royaume. Il faut, pour y voir plus clair, considérer les relations établies entre Rollon et les autres protagonistes de cette histoire.

Il est difficile d'établir avec précision la carrière de Rollon avant 911. Mises bout à bout, les différentes traditions historiographiques occidentales et norroises – certaines fort tardives – dressent un itinéraire qui conduit le chef normand de la Baltique à la future Normandie, en passant par l'Angleterre, l'Irlande, les Hébrides, les Orcades et les bouches de l'Escaut³². Même si on laisse de côté les assertions les moins assurées, celles qui concernent la Russie en particulier, il n'en ressort pas moins un personnage dont l'action a embrassé différents territoires de l'Europe du Nord-Ouest. En cela, sans même se prononcer sur la réalité de telle ou telle entreprise menée par Rollon, il n'y a rien de contradictoire avec ce que les indices archéologiques ou toponymiques ont pu révéler sur les échanges d'hommes et de biens entre les différentes sphères d'activité des Scandinaves, en particulier les îles Britanniques et le continent³³. On sait maintenant qu'une fraction notable des immigrants scandinaves venus en Normandie ont fait étape dans les îles Britanniques³⁴; d'autre part, les relations économiques entre le Danelaw et le duché

30. G. ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue...*, p. 107.

31. A. ECKEL, *Charles le Simple...*, p. 106-109; K. F. WERNER, *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris, 1998, p. 250.

32. J. RENAUD, *Les Vikings et la Normandie*, Rennes, 1989, p. 47-55; François NEVEUX, *La Normandie...*, p. 27-29.

33. L. MUSSET, «Pour l'étude comparative de deux fondations politiques des Vikings : le royaume d'York et le duché de Rouen», in *Essays in honour of John Le Patourel, Northern History*, vol. X, p. 40-54 (rééd. in L. MUSSET, *Nordica et Normannica...*, p. 157-171); L. ABRAMS, «England, Normandy and Scandinavia», in *A Companion to Anglo-Norman Studies*, Ch. HARPER-BILL et E. VAN HOUTS (éd.), Woodbridge, 2003, p. 43-62.

34. G. FELLOWS-JENSEN, «Les noms de lieux d'origine scandinave et la colonisation viking de la Normandie. Examen critique de la question», *Proxima Thulé, Revue d'études nordiques*, vol. 1, automne 1994, p. 63-103.

sont également avérées, en particulier par les découvertes de céramiques³⁵. Il est difficile d'établir dans quelle mesure le futur comte de Rouen et ses hommes ont pu participer aux entreprises de colonisation scandinaves opérées à partir de la fin des années 870 dans le nord-est de l'Angleterre et dont Dudon se fait peut-être l'écho lorsqu'il relate les relations entre le roi *Alstemus* et Rollon : l'identification de ce roi avec Guthrum, roi danois installé en Est-Anglie et baptisé sous le nom d'Athelstan, reste, en l'état actuel, une hypothèse.

Les recherches récentes accordent, en revanche, beaucoup plus de crédit à Dudon lorsqu'il envisage l'union fondatrice de la dynastie normande, entre Poppa, fille du *praevalens princeps* Bérenger, et Rollon. Il serait ici beaucoup trop long de reprendre en détail le dossier mais on peut, à la suite d'Hubert Guillotel, reconnaître en Bérenger le titulaire d'un des deux grands commandements établis en Neustrie sous le règne de Charles le Chauve pour contrer la poussée bretonne et les incursions vikings³⁶. Le personnage avait un rang équivalent à l'autre marquis de Neustrie, Robert (le frère du roi Eudes) et, comme l'atteste un acte de 892 en faveur de Saint-Martin de Tours, les deux hommes étaient liés par une *amicitia*³⁷. Cette union – dont on discute le caractère légal – est sans doute intervenue à une date précoce, peut-être dès 889/890, lorsque les Normands, revenant d'une expédition infructueuse contre Paris, traversèrent le Bessin pour attaquer les Bretons. Elle faisait entrer Rollon dans le cercle des grandes familles du royaume et il n'est pas exclu que le chef normand a alors établi des relations d'amitié avec d'autres membres influents de l'élite franque, du moins si l'on accorde quelque crédit à l'*amicitia*, la très grande amitié, qui, d'après Adémar de Chabannes, unissait le futur comte de Rouen à Ramnulf II de Poitiers († 890), un proche parent de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne (886) et duc d'Aquitaine (895-918)³⁸. Dans quelle

35. D. DUFOURNIER, E. LECLER, J. LE MAHO, «Céramiques glaçurées et décorées des ^xe et ^{xi}e siècles découvertes à Rouen», Actes de la table-ronde archéologique Dieppe 17 et 18 septembre 1996, *Proximus*, n° 2, 1998, p.151-160.

36. H. GUILLOTEL, «Une autre marche de Neustrie», in *Onomastique et Parenté dans l'Occident médiéval I*, K. KEATS-ROHAN et C. SETTIPANI (éd.), Oxford (Prosopographica et Genealogia, vol. 3), 2000, p. 7-13; K. KEATS-ROHAN, «Poppa of Bayeux and her family», *The American Genealogist*, July/October 1997, p. 187-204 (publié en français sous le titre «Poppa de Bayeux et sa famille», in *Onomastique et Parenté...*, p. 140-153); P. BAUDUIN, *La première Normandie. Sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, 2004, p. 104, 129-132.

37. J. DUFOUR, *Recueil des actes de Robert 1^{er} et de Raoul, rois de France (922-936)*, Paris, 1978, appendice I, n° 37, p. 139-141 : *Tunc Beringerius comes respondit quod non esset suus solummodo vasallus, quamvis ex suo beneficio aliquid haberet, sed potius vasallus Rotberti, amici sui, quia plus ab ipso beneficium tenebat.*

38. *Ademari Cabannensis Chronicon*, III, 21 (8), P. BOURGAIN (éd.), Turnhout, 1999, p. 141. *Qui Ranulfus consanguineus erat Willelmi nobilissimi comitis Arvernensis, summamque amicitiam cum eo et cum Roso, principe Normannorum, habuit.* Adémar est le seul chroniqueur à apporter cette information. Dans la recension gamma, qu'Adémar rédigea un peu plus tard, l'auteur suggère que Ramnulf conclut un pacte avec Rollon (ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, Y. CHAUVIN et G. PON (intr. et trad.), Turnhout, 2003, p. 221). Bien qu'il paraisse relativement bien informé sur la Normandie (*ibidem*, p. 38), son crédit sur les débuts de la dynastie normande se trouve entamé par une erreur lorsqu'il mentionne, dans un autre passage de sa chronique (III, 23), le mariage d'Adèle, fille de Rollon, avec Èbles Manzer, comte de Poitiers. Gerloc/Adèle épousa en fait le fils de ce dernier, Guillaume Tête d'Étoupe (DUDON, p. 192).

mesure doit-on retenir ce lien avec les Willelmides, cela reste discuté. Le fait est que le fils de Rollon et de Popa reçut à son baptême le nom de Guillaume, à une date antérieure à la conversion de Rollon : d'après la *Complainte* rédigée peu après sa mort (942), Guillaume – dont on ne connaît pas le nom scandinave s'il en a jamais porté un – avait été élevé par sa mère dans la foi chrétienne alors que son père était encore païen³⁹ et il se montra plus tard soucieux de consolider les liens avec les Willelmides en donnant sa sœur en mariage au comte de Poitiers, Guillaume Tête d'Étoupe⁴⁰. Le choix opéré en 911 est clairement celui d'un chef normand qui, depuis peut-être une vingtaine d'années, a misé sur l'intégration aux élites politiques du royaume. Autant qu'un aboutissement logique de l'expansion scandinave, il doit être compris comme une affaire interne au royaume franc. Charles songeait-il, en confiant la *tutela regni* au futur comte de Rouen, à restaurer une seconde marche de Neustrie en faveur d'un personnage apparenté au précédent titulaire, le comte Bérenger, cela à un moment où le marquis Robert cherchait précisément à conforter son assise territoriale entre Seine et Loire? On comprendrait alors mieux l'offensive de Rollon à l'été 911, clairement dirigée contre le marquis de Neustrie. Quoi qu'il en soit, la victoire, sous les murs de Chartres, de la coalition de princes réunie par ce dernier débouche sur les négociations de Saint-Clair-sur-Epte et une normalisation des rapports de force, dont on saisit mieux les enjeux en examinant le baptême de Rollon.

Les faits peuvent être résumés simplement, à partir du récit de Dudon de Saint-Quentin. Lorsque le marquis Robert apprend que les pourparlers de paix sont sur le point d'aboutir, il propose à Rollon de devenir son parrain en lui faisant valoir tout l'intérêt de cette offre de parrainage : les deux hommes deviendront ainsi des amis fidèles et Robert pourra gagner au chef normand la bienveillance du roi. Quelque temps après l'accord de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, Rollon est baptisé par l'archevêque de Rouen, Francon; Robert le reçoit au sortir des fonts baptismaux, lui donne son nom de baptême, *Robertus*, et le comble de présents⁴¹. De fait, d'autres sources indépendantes de Dudon, en particulier un diplôme de Richard I^{er} daté de 968 en faveur de l'abbaye de Saint-Denis⁴², attestent que Rollon a effectivement été dénommé Robert, comme son parrain, et le nom allait passer dans le stock anthroponymique de

39. *Hic in orbe transmarino natus patr./ in erore paganorum permanente./matre quoque consignata alma fidem/ sacra fuit lotus unda/ cumcti flete pro wilelmo* (manuscrit de Clermont-Ferrand. Nous remercions Elisabeth Van Houts de ne nous avoir fourni sa transcription de ce texte). La *Complainte de Guillaume Longue Épée* a été éditée par J. LAIR, *Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue Épée*, Paris, 1893, p. 61-68; Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1900, p. 319-323. Dans son édition, Jules Lair corrige *Hic in orbe* par *Hac in urbe*, correction qui n'a pas été admise par Philippe Lauer. Le texte de la *Complainte* suggère que Guillaume fut alors élevé dans la foi chrétienne par sa mère. Adémar de Chabannes (*Ademari Cabannensis Chronicon*, III, 27, p. 148) indique clairement que Guillaume fut baptisé dans l'enfance (*a pueritia baptizatus*).

40. DUDON, p. 192-193.

41. DUDON, p. 167-168; 170.

42. M. FAUROUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen (MSAN, t. XXXVI), 1961, n° 3, p. 70-72.

la dynastie normande. On ignore quand fut baptisée Gerloc, la fille de Rollon, mais son nom chrétien, Adèle, renvoie lui aussi à la famille robertienne, en l'occurrence celui d'une fille du marquis Robert.

La conversion était nécessaire à un chef païen pour intégrer pleinement la *societas regni*. Quelle qu'ait été sa sincérité, elle était une condition indispensable au ralliement du clergé et des populations sur lesquelles allait désormais s'exercer le pouvoir du nouveau comte de Rouen. Mais par son baptême, Rollon entrait également dans des rapports de parenté spirituelle, qui, au-delà de leur signification religieuse, établissaient des liens sociaux dont la portée a été clairement dégagée depuis une trentaine d'années, notamment par les travaux d'Arnold Angenendt et de Bernhard Jussen⁴³. Ils créaient des relations comparables à l'*amicitia* (dont l'offre de parrainage du marquis Robert se fait clairement l'écho), confortaient ou formalisaient des alliances déjà existantes et contribuaient à en établir d'autres. À l'époque carolingienne, le parrainage est une des formes prises par le « patronage impérial », pour intégrer les élites des populations conquises en ménageant l'humiliation du vaincu sous le couvert d'une cérémonie quasi familiale, qui faisait du souverain le père spirituel du nouveau baptisé. Cette harmonisation du rapport de force jouait également lorsque la situation était moins favorable au souverain, pour établir en sa faveur une hiérarchie symbolique. Ainsi, en 882, alors que Godfrid est en mesure de poser ses conditions à Charles le Gros, l'empereur peut rétablir sa position en parrainant le prince danois et habiller sous le couvert d'un don de baptême le tribut substantiel qu'il lui accorde⁴⁴. Enfin, même si la pratique semble loin d'avoir été systématique au cours du haut Moyen Âge, il arrivait que le filleul reçût le nom du parrain ou de l'un de ses proches. En Angleterre, Guthrum a été ainsi dénommé Athelstan, comme le défunt frère de son parrain le roi Alfred (871-899) et ce choix fut clairement assumé, car Guthrum émit des monnaies frappées au nom d'Athelstan, rappelant ainsi la paix conclue avec Alfred et sa soumission au roi⁴⁵. Il est possible aussi que la transmission d'un nom royal anglo-saxon ait répondu à d'autres motivations politiques, associant Guthrum aux rois anglo-saxons d'Est-Anglie et/ou au frère d'Alfred qui avait gouverné le Kent sous l'autorité de son père Æthelwulf (839-855). Quelles qu'en aient été les raisons, cette identification procédait probablement d'une volonté, de la part de Guthrum, d'être tenu pour un roi chrétien et anglais.

43. A. ANGENENDT, «Taufe und Politik in frühen Mittelalter», *Frühmittelalterliche Studien*, 7, 1973, p. 143-168; ID., «Le parrainage dans le haut Moyen Âge. Du rituel liturgique au cérémonial politique», in *Clovis, histoire et mémoire*, M. ROUCHE (éd.), t. 1, *Le baptême de Clovis, l'événement*, Paris, 1997, p. 243-254; B. JUSSEN, *Spiritual Kinship as Social Practice. Godparenthood and Adoption in the Early Middle Ages*, Newark-Londres, 2000, notamment p. 210-238.

44. B. JUSSEN, *Spiritual Kinship...*, p. 219-220

45. P. KERSHAW, «The Alfred-Guthrum Treaty : Scripting Accommodation and Interaction in the Viking Age», in *Cultures in Contact : Scandinavian Settlement in England in the Ninth and Tenth Centuries*, D. M. HADLEY et J. D. RICHARDS (éd.), Turnhout, 2000, p. 43-64, à la p. 51; D. M. HADLEY, «Hamlet and the Prince of Denmark' : Lordship in the Danelaw, c. 860-954», *ibidem*, p. 107-132, à la p. 122.

Visiblement des enjeux de même nature interviennent au moment des négociations de Saint-Clair-sur-Epte et du baptême de Rollon⁴⁶. Indéniablement, l'offre du marquis Robert s'inscrit dans un processus de pacification – après la bataille de Chartres – et d'harmonisation des rapports de force. Mais celui-ci peut être compris dans une triple perspective. D'abord, dans la mesure où le parrainage du Robertien s'inscrit dans la tradition du patronage royal, il est clair que celui-ci est médiatisé par l'un des grands du royaume. Le prestige que le souverain franc peut obtenir de la conversion est partagé avec le chef d'une des principautés. L'harmonisation joue ici au profit du marquis Robert, et, en cela, elle reflète assez fidèlement l'état des forces politiques en Francie occidentale. Ensuite, en devenant le parrain de Rollon, Robert entérinait le choix du roi et la reconnaissance de Rollon au sein de l'élite princière du royaume. Mais il établissait, au moins de manière symbolique, une hiérarchie qui sauvegardait sa prééminence en Neustrie. Celle-ci était clairement lisible dans le choix du nom de baptême de Rollon : ce serait un Robert qui gouvernerait désormais à Rouen. Enfin, on peut se demander dans quelle mesure la relation de parenté spirituelle établie par Robert ne visait pas non plus à restaurer, sous une autre forme, l'*amicitia* qui le liait autrefois à son homologue Bérenger, le beau-père de Rollon.

La mise en œuvre, dans la perspective d'une intégration ou d'une association plus étroite au *regnum Francorum*, des rapports fondés sur la fidélité, la parenté, l'amitié ou les liens spirituels, n'a rien ici d'exceptionnel. Il faut cependant en souligner la souplesse et l'adéquation au contexte politique du royaume au début du x^e siècle. Charles le Simple ne pouvait pas décider seul de la promotion d'un chef scandinave, fût-il déjà sur la voie de l'assimilation. S'il l'a effectivement envisagée, la coalition des princes réunie autour de Robert, à l'été 911, ne suggère pas seulement une alliance destinée à combattre le péril normand, mais aussi une réaction princière contre l'ascension, par la seule volonté royale, d'un parvenu : ces mêmes grands réagirent contre une tentative de la sorte, une dizaine d'années plus tard, lorsque Charles le Simple tenta d'imposer Haganon. Ce n'est pas uniquement le règlement du problème viking qui se joue en 911, mais aussi le statut du futur comte de Rouen parmi les élites du royaume. En définitive, la normalisation s'opère à la faveur d'un compromis qui ménage à chacun une porte de sortie honorable : au roi l'acte souverain (*i.e.* la cession territoriale en faveur des Normands de la Seine), et la fidélité de Rollon doublée ou non d'une *amicitia* et d'une alliance matrimoniale ; à Robert, une reconnaissance au minimum symbolique de sa prééminence en Neustrie ; à Rollon la formalisation de son installation sur la basse Seine et son entrée parmi les grands du royaume.

Son successeur poursuivit dans cette voie. En une quinzaine d'années, entre 927 et 942, Guillaume Longue Épée construisit un réseau de relations

46. P. BAUDUIN, « Quelques observations sur la parenté spirituelle en Normandie (x^e-xii^e siècles), in *Mélanges Pierre Bouet*, Cahier des Annales de Normandie, n° 32, Caen, 2002, p. 81-91.

qui n'a rien à envier aux princes de son temps. De ses origines franques, il conserva des liens de parenté solides qu'évoque à plusieurs reprises Dudon de Saint-Quentin, en particulier au moment de la révolte de Riouf⁴⁷. Il est très vraisemblable qu'ils ont également alimenté les ambitions de Guillaume vers l'ouest de la province ecclésiastique de Rouen et la Bretagne. Dès 924, sous Rollon, Hugues le Grand, Herbert II de Vermandois et l'archevêque de Reims, Séulfé, avaient négocié la paix avec les Normands de la Seine pour tenter de les détacher du parti de Charles le Simple en leur abandonnant, selon Flodoard, Bayeux et le Mans⁴⁸. Cette cession a été diversement commentée par les historiens, qui ont presque toujours révoqué en doute l'abandon du Maine aux Normands, proposant plutôt d'y reconnaître celle du comté d'Hiémois⁴⁹. Le témoignage de Flodoard est cependant moins contradictoire qu'il n'y paraît si l'on considère que les *pagi* concernés sont précisément ceux sur lesquels s'exerçait l'autorité du marquis Bérenger une trentaine d'années auparavant⁵⁰. En somme, l'accord de 924, ne semble pas avoir été autre chose qu'une reconnaissance formelle, en faveur de Rollon, du commandement autrefois confié au père de Popa. À l'évidence, il s'agissait de territoires à conquérir et le pouvoir du comte de Rouen fut difficile à établir puisque dès 925, toujours selon Flodoard, les hommes du Bessin vinrent attaquer les Normands de la Seine⁵¹. Si Bayeux finit par entrer dans l'orbite normande, il n'en fut pas de même pour le comté du Mans, qui resta un bastion robertien dans l'Ouest⁵². Plus tard, en 931, Guillaume tenta d'imposer son autorité sur la Bretagne à la faveur d'une rébellion des Bretons contre les Normands de la Loire; il réussit à rallier l'un des chefs de la révolte, le comte Bérenger, probablement le petit-fils ou l'arrière-petit-fils (Juhel Bérenger) du marquis Bérenger et l'ancêtre des comtes de Rennes⁵³. Il est probable que les liens familiaux des deux protagonistes ont fondé l'intervention de Guillaume, qui trouvait là l'occasion d'affermir son autorité à l'ouest de la Gaule, et contribué à l'indulgence dont il fit preuve vis-à-vis du comte Bérenger.

47. DUDON, p. 187-191. D'après Dudon, Guillaume Longue Epée, « issu d'une noble lignée franque » recherche l'appui de son oncle maternel (*avunculus*), Bernard de Senlis, pour contrer la conjuration de Riouf. Sur ce personnage, K. KEATS-ROHAN, « Poppa de Bayeux et sa famille », in *Onomastique et Parenté...*, p. 146-148; P. BAUDUIN, *La première Normandie...*, p. 130.

48. FLODOARD, *Annales*, a. 924, p. 24.

49. Sur ce point : G. LOUISE, *La Seigneurie de Bellême X^e-XIII^e siècles, dévolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une seigneurie de frontière aux confins de la Normandie et du Maine à la charnière de l'An mil*, Flers, 1992-1993, t. 1, p. 137-139, qui révoque en doute cette cession de l'Hiémois dès 924.

50. H. GUILLOT, « Une autre marche de Neustrie », p. 9.

51. FLODOARD, *Annales*, a. 925, p. 30.

52. G. LOUISE, *La Seigneurie de Bellême...*, t. 1, p. 168; K. KEATS-ROHAN, « Politique et parentèle : les comtes, vicomtes et évêques du Maine c.940-1050 », *Francia*, 23-1, 1996, p. 13-30; ID., « Un vassal sans histoire ? : Count Hugh II (c. 940-965-992) and the Origins of Angevin Overlordship in Maine », in *Family Trees and the Roots of Politics. The Prosopography of Britain and France from the Tenth to the Twelfth Century*, K. KEATS-ROHAN (éd.), Woodbridge, 1997, p. 189-210.

53. Sur ces événements, voir : A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOT, *La Bretagne des saints et des rois : 1^{er}-X^e siècle*, Rennes, 1984, p. 392-397; F. NEVEUX, « La fondation de la Normandie et les Bretons... », p. 306-308.

Guillaume avait aussi des «amis» francs, dont il écoutait le conseil : c'est du moins, sous la plume de Dudon, l'un des reproches que lui adresse Riouf⁵⁴. De fait, dès 927/928, il avait établi des *amicitiae* avec Herbert II de Vermandois et le beau-frère de ce dernier, Hugues le Grand⁵⁵. Ces liens furent ensuite confortés par des alliances matrimoniales. En effet, au milieu des années 930, sans doute peu avant la mort du roi Raoul (janvier 936), une conférence réunit autour de Guillaume les grands du nord et de l'ouest du royaume, Guillaume Tête d'Étoupe, Hugues le Grand et Herbert II de Vermandois⁵⁶. Sur le conseil de ces deux derniers, Guillaume donna sa sœur en mariage au comte de Poitiers, tandis qu'Herbert accordait la main de sa fille, Liégeard, au prince normand. La conclusion de ces alliances s'inscrivait dans la perspective d'une transition de règne qui vit finalement le retour d'un Carolingien sur le trône. Les princes du royaume devaient alors s'entendre sur la succession de Raoul et Guillaume tenait une place non négligeable dans l'équilibre des forces que l'on tentait alors de mettre en place. D'un point de vue politique, on peut alors considérer que l'assimilation du comte normand de Rouen à l'élite princière est désormais complète. La suite des événements le montre pleinement engagé dans les affaires du royaume, dans un premier temps souvent aux côtés d'Herbert II et d'Hugues le Grand, avant d'entamer un rapprochement avec Louis IV en 940 et surtout à partir de la fin de l'année 941. Selon Dudon, il aurait alors permis, à la faveur de son amitié avec Henri de Germanie, le rapprochement entre les deux rois. Le récit prête à caution, dans la mesure où il y a manifestement erreur sur la personne du souverain germanique – c'est Otton, le fils d'Henri qui règne alors – et la critique du texte a conduit nombre d'historiens français, à la suite de Philippe Lauer⁵⁷, à rejeter dans la légende la narration du chanoine de Saint-Quentin. Celle-ci doit cependant être réévaluée lorsque l'on considère le gouvernement d'Otton au début de son règne. En effet, même s'il s'est montré réticent à établir des pactes de cette nature avec les grands de son royaume, Otton s'est attaché à conserver ou à établir des *amicitiae* avec des rois étrangers et avec les princes du royaume de Francie, à commencer par Herbert II de Vermandois, le beau-père de Guillaume⁵⁸, de sorte que si le doute est permis sur le rôle effectivement joué par le prince normand dans le rapprochement entre les deux souverains, il n'y a pas de raison sérieuse de rejeter l'amitié qui le liait au roi de Germanie.

Quant aux relations de parenté spirituelle, elles semblent avoir été utilisées pour normaliser les rapports de Guillaume avec les rois Raoul puis Louis. Le premier cas est plus hypothétique, car il repose sur l'interprétation que l'on peut donner au choix du nom du fils de Guillaume, le futur Richard Ier, né vers 933. Il est certain qu'il ne s'agit pas du nom de l'un de ses deux parrains, Bothon,

54. DUDON, p. 187.

55. FLODOARD, cit. note 1 ; DUDON, p. 186.

56. DUDON, p. 192-193. Sur la date (935) et le contexte : A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOTET, *La Bretagne...*, p. 398.

57. Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1900, p. 79 n. 4 et p. 84 n. 1.

58. L. BUISSON, «Formen normannischen Staatsbildung (9. bis 11. Jahrhundert)», *Studien zum mittelalterlichen Lebenwesen, Vorträge und Forschungen*, band V, Lindau und Konstanz, 1960, p. 144-145 ; G. ALTHOFF, *Verwandte, Freunde und Getreue...*, p. 112.

princeps militiae, ou l'évêque de Bayeux, Henri, lequel avait également baptisé l'enfant à Fécamp⁵⁹. Il faut plus vraisemblablement rapprocher ce choix des événements de 933, lorsque, selon Flodoard, le « prince des Normands se recommanda à ce même roi (=Raoul), qui lui donna la terre des Bretons située en bordure du rivage », c'est-à-dire très probablement le Cotentin et l'Avranchin. Le comte de Rouen, qui avait quelques années auparavant seulement accepté de se recommander à Charles le Simple, reconnaissait de la sorte la légitimité de Raoul et en dénommant son fils Richard, Guillaume pouvait confirmer son ralliement au Bourguignon. Le nom appartenait en effet au stock anthroponymique de la famille Bosonide, dont était issu Raoul : il avait été porté par le père de celui-ci, Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et d'autres membres de sa famille. L'abbé Chaume et plus récemment Christian Settipani ont suggéré – mais sans preuves formelles – que le Richard, cité comme comte de Rouen en 787, était l'ancêtre des Bosonides⁶⁰. Le dossier est ici trop fragile pour admettre sans réserve que Guillaume ait voulu ainsi rattacher sa descendance à ce personnage mais l'adoption du nom Richard nous semble symptomatique du ralliement du prince normand à la royauté de Raoul, même s'il n'y avait pas à proprement parler la création d'un lien de parenté spirituelle entre les deux protagonistes⁶¹. Le second cas est plus significatif, puisqu'il s'agit de la relation établie lorsque Guillaume accepte, à la demande du roi Louis IV, d'être le parrain du fils du roi, Lothaire, né à la fin de l'année 941. Quelques mois auparavant, en 940, Guillaume s'était recommandé au roi, qui lui avait alors remis la terre autrefois concédée à Rollon. Or en devenant compères, les deux princes se trouvaient symboliquement placés sur un pied d'égalité, atténuant de la sorte le rapport hiérarchique de seigneur à vassal, cela au moment où le roi Louis recherchait l'alliance de Guillaume.

En se plaçant du point de vue des élites aristocratiques, on ne saurait prétendre éclairer tous les aspects de l'insertion des Normands de Rouen dans le monde franc. Il apparaît toutefois que l'expérience tentée au début du x^e siècle sur la basse Seine doit être comprise comme une affaire intérieure au royaume de Charles le Simple, dont, à plus d'un titre, elle reflète l'équilibre des forces. Pourquoi une « Normandie » a-t-elle ici réussi ? Pour une bonne part parce que les premiers Rollonides réussirent en l'espace de deux générations, à compter parmi les grands du royaume en s'adaptant aux structures sociales et politiques du temps.

59. DUDON, p. 219.

60. Abbé M. CHAUME, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. 1, Dijon, Imprimerie Jobart, Librairie E. Rebourteau, 1925, p. 544-545 ; C. SETTIPANI, *La préhistoire des Capétiens 481-987*, t. 1 de la *Nouvelle histoire généalogique de l'auguste maison de France*, P. VAN KERREBROUCK (dir.), Ville-neuve d'Ascq, 1993, p. 364-365.

61. Sur ce dernier aspect, il y aurait toutefois une enquête à poursuivre afin d'identifier l'un des parrains de Richard, Bothon : Dudon en fait un compagnon de Rollon, puissamment établi à Bayeux, et lui attribue le titre de *princeps militiae*. Ses origines scandinaves alléguées par l'auteur ne sont pas confirmées par l'onomastique, *Botbo* porte un nom franc qu'il est tentant de le rapprocher de Boson, toutefois dans l'état actuel de la recherche, rien ne permet de suggérer un rapport entre le parrain de Richard et les Bosonides.